

**Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase  
Comté Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 décembre 2017, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

**Sont présents :** Monsieur Jean-Marc Dumont, maire  
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1 (arrivé à 19 h 42)  
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3  
Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4  
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5  
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

**Est absent :** Monsieur André Gagnon, conseiller siège n° 2

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier, Monsieur Joël Charest, agit à titre de secrétaire.

**Ouverture de la séance**  
**Résolution 285-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Lecture de l'ordre du jour, adoption**  
**Résolution 286-17**

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Monsieur Bruno Robichaud.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Procès-verbal, adoption**  
**Résolution 287-17**

Il est proposé par Madame Martine Côté et résolu unanimement que les procès-verbaux des séances du 13 novembre 2017 et du 23 novembre 2017 soient approuvés et signés.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Période réservée à l'assistance**

Aucune question ni commentaire

Le conseiller Nelson Lavoie prend place à la table du conseil à 19 h 42.

**Administration générale**

**Calendrier des séances du conseil pour l'année 2018**  
**Résolution 288-17**

**Considérant que** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Martine Côté et résolu unanimement; Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal pour l'année 2018.

<u>MOIS</u>	<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>
Janvier	Lundi, 8 janvier	19 h 30
Février	Lundi, 5 février	19 h 30
Mars	Lundi, 5 mars	19 h 30
Avril	Lundi, 9 avril	19 h 30
Mai	Lundi, 7 mai	19 h 30
Juin	Lundi, 4 juin	19 h 30
Juillet	Lundi, 9 juillet	19 h 30
Août	Lundi, 6 août	19 h 30
Septembre	Lundi, 10 septembre	19 h 30
Octobre	Lundi, 1 <sup>er</sup> octobre	19 h 30
Novembre	Lundi, 5 novembre	19 h 30
Décembre	Lundi, 3 décembre	19 h 30

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

#### **Déclarations des élus et employés municipaux relatives au Code d'éthique**

Madame Colette D'Astous informe les membres du conseil qu'elle a procédé à la remise du Code d'éthique de la Municipalité de Saint-Damase à tous les élus ainsi qu'à tous les employés municipaux. Les accusés de réception seront placés dans les archives municipales.

#### **Déclaration des intérêts pécuniaires**

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux, Madame Colette D'Astous accuse réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élu-es siégeant au conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase et procède au dépôt de ces déclarations.

#### **Coupure de poste chez Bell Média (Station 99,9 Amqui) Résolution 289-17**

**Considérant** que Bell Média a récemment effectué des coupures de postes qui ont pour impacts, entre autres, l'abolition du seul poste de journaliste à la station Rouge FM 99.9 à Amqui;

**Considérant** qu'avec cette coupure la couverture médiatique sera réalisée par les journalistes de la station de Rimouski; seul le journaliste de la Télévision communautaire Vallée de la Matapédia est présent dans La Matapédia à raison de 8 à 9 mois par année, les journalistes des autres médias étant basés à l'extérieur du territoire matapédien;

**Considérant** que cette coupure de poste aggrave la sous-représentation médiatique qui affecte déjà grandement le territoire matapédien;

**Considérant** que la radio est un média de proximité qui joue un rôle de premier plan dans l'information à la population, dont la compréhension des enjeux locaux et l'implication citoyenne;

**Considérant** que de telles coupures ont pour effet de faire reculer la démocratie régionale, de diminuer la qualité de l'information et d'accentuer le phénomène de dévitalisation dans les régions rurales du Québec;

**Considérant** que, dans le contexte des récentes compressions de Bell Média, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est très inquiète quant à l'avenir de la station Rouge FM 99.9 à Amqui.

**En conséquence**, sur une proposition de Monsieur Nelson Lavoie, il est résolu que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase :

- Dénonce la coupure du seul et unique poste de journaliste à la station de radio Rouge FM 99.9 à Amqui;

- Demande aux dirigeants de Bell Média de revoir sa position concernant la présence journalistique dans les régions qu'elle dessert et, conséquemment, de réaffecter un journaliste à la station Rouge FM 99.9 d'Amqui et de confirmer sa position quant au maintien à long terme des opérations de la station Rouge FM 99.9 à Amqui et des emplois qui s'y rattachent;

- Transmette copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au Conseil provincial du secteur des communications (CPSC), au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, M. Jean D'Amours, ministre responsable du Bas-Saint-Laurent et à M. Rémi Massé, député d'Avignon- La Mitis-Matane-Matapédia.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

#### **Nomination d'un maire suppléant à la MRC de La Matapédia** **Résolution 290-17**

Il est proposé par Madame Martine Côté et résolu unanimement que Monsieur Martin Carrier soit désigné maire suppléant et substitut pour remplacer le maire Jean-Marc Dumont aux séances du conseil de la MRC de La Matapédia en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

#### **Contribution au REER de la directrice générale** **Résolution 291-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu unanimement, de verser une contribution de 1 300 \$ pour le REER de la directrice générale, Madame Colette D'Astous. Cette dépense est prévue à même les prévisions budgétaires 2017 et est conforme aux dispositions contenues dans le contrat de travail établi entre la directrice générale et la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

#### **Adoption des prévisions budgétaires 2018 et du Plan triennal des immobilisations**

Les membres du conseil municipal adopteront les prévisions budgétaires pour l'année 2018 et du Plan triennal des immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 19 décembre à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal.

#### **Avis de motion – Règlement établissant la tarification municipale 2018**

Monsieur Martin Carrier donne avis de motion que le Règlement établissant la tarification municipale 2018 sera adopté à une séance ultérieure.

#### **Remboursement au fonds de roulement** **Résolution 292-17**

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu unanimement que la municipalité se prévale de son droit d'un remboursement par anticipation au montant de 10 000 \$ dans le fonds de roulement de la municipalité pour l'acquisition du camion western Star 1998 selon la résolution # 40-14 adoptée à la séance du 4 février 2014 et de rembourser un montant de 10 000 \$ dans le fonds de roulement de la municipalité selon l'échéancier prévu pour le tracteur New Holland.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

#### **Horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes**

Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint informe les membres du conseil que le bureau municipal sera fermé du vendredi 22 décembre au mercredi 27 décembre 2017, inclusivement, ainsi que du vendredi 29 décembre 2017 au mardi 2 janvier 2018, inclusivement, pour la période des Fêtes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

## **Sécurité publique**

### **Priorités en matière de Sécurité publique à la Sûreté du Québec**

Les membres du conseil identifient les priorités 2018 en matière de Sécurité publique. Ces priorités, concernant la vitesse aux entrées de la municipalité, seront transmises à la Sûreté du Québec.

## **Transports**

### **Attestation de fin de contrat – Réfection du 7<sup>e</sup> Rang Est et du 6<sup>e</sup> Rang Ouest (AIRRL) Résolution 293-17**

**Considérant** que la municipalité a octroyé un contrat à Les Entreprises d'Auteuil et fils inc pour la réalisation des travaux de rechargement en gravier du 7<sup>e</sup> Rang Est et l'installation de glissières de sécurité sur une partie du 6<sup>e</sup> Rang Ouest en lien avec la demande AIRRL-2016-234 A et B;

**Considérant** que la municipalité a reçu une entente de contribution financière pour la réfection de ces tronçons, par le MTMDET;

**Considérant** que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et unanimement résolu :

Que la municipalité atteste de la fin des travaux de réfection du 7<sup>e</sup> rang Est et l'installation de glissières de sécurité au 6<sup>e</sup> Rang Ouest;

Que la municipalité autorise le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTMDET en lien avec ces travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

### **Installation d'affiches « largeur réduite » ponceau du 6<sup>e</sup> Rang Ouest Résolution 294-17**

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et unanimement résolu, de procéder à l'achat et l'installation de deux affiches « largeur réduite » à l'approche du ponceau situé sur le 6<sup>e</sup> Rang Ouest et de vérifier la faisabilité de travaux de débroussaillage afin d'accroître le champ de vision des automobilistes empruntant le 6<sup>e</sup> Rang Ouest.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

### **Signature de l'entente intermunicipale – Projet de réhabilitation de la route du lac Malcom Résolution 295-17**

**Attendu** que la municipalité de Sayabec et les municipalités de Saint-Noël et Saint-Damase désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au projet de réhabilitation de la route du lac Malcom;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Martine Côté et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase autorise la conclusion d'une entente relative à la réalisation des travaux pour le projet de réhabilitation la route Malcom entre les municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

#### **ARTICLE 2**

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

## **Aménagement, urbanisme et développement**

### **Renouvellement de l'entente en matière d'inspection avec la MRC de La Matapédia** **Résolution 296-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et unanimement résolu, de renouveler l'entente en matière d'inspection en bâtiment et en environnement pour l'année 2018, avec la MRC de La Matapédia, au tarif de 9 600 \$ incluant les salaires et avantages sociaux, les frais de déplacement ainsi que les autres frais liés à l'inspection selon les modalités de l'entente intermunicipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

### **Contribution 2017 à la Corporation de développement et d'urbanisme** **Résolution 297-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et unanimement résolu, de verser la contribution annuelle 2017, au montant de 5 000 \$, à la Corporation de développement et d'urbanisme de Saint-Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

## **Loisirs et culture**

### **Protocole d'entente entre la Municipalité et l'Association sportive de St-Damase**

Les membres du conseil étudient le projet de Protocole d'entente entre la Municipalité et l'Association sportive de St-Damase. Cette étude se poursuivra en rencontre de travail avant la conclusion d'un Protocole d'entente final. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ordinaire de janvier 2018.

## **Correspondance**

Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

### **Programme d'assurance des OBNL de l'Union des Municipalités du Québec** **Résolution 298-17**

**Considérant** que des organismes à but non lucratif (OBNL), oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

**Considérant** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

**Considérant** que l'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Chantale Gendron, et unanimement résolu :

Que le conseil autorise la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que le conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant :

Le Club des 50 ans et plus de Saint-Damase, 379, rue de l'Église, Saint-Damase (Québec) G0J2J0.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

## **Suivis et mandats**

### **Assemblée générale du Comité de développement et d'urbanisme**

Madame Chantale Gendron informe les membres du conseil de la tenue d'élections lors de l'Assemblée générale annuelle du Comité de développement et d'urbanisme de Saint-Damase qui s'est déroulée en novembre. Ainsi, monsieur Sylvain Rock et mesdames Hélène Ouellet (secrétaire) et Martine Bérubé (vice-présidente) ont été élus pour un mandat de deux ans. Il se joignent ainsi à au Comité formé de : Cyndy Canuel (présidente), Annelie Matter, Suzanne Richard, Clermont Miousse, Mario Caron, de la trésorière Élise Turcotte et des représentants municipaux Jean-Marc Dumont et Chantale Gendron.

### **Centre communautaire**

#### **Demande de changement ME-01 par DuoTech** **Résolution 299-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et unanimement résolu, que la municipalité accepte la demande de changement ME-01 de Duotech Construction pour la somme de 372,70 \$ taxes incluses et approuvée par Tétra Tech pour la modification du panneau PP-1 dans le cadre du projet de construction du Centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

#### **Demande de changement ME-02 par DuoTech** **Résolution 300-17**

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et unanimement résolu, que la municipalité accepte la demande de changement ME-02 de Duotech Construction pour la somme de 1 655,83 \$ taxes incluses et approuvée par Tétra Tech pour l'ajout de prises extérieures dans le cadre du projet de construction du Centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

#### **Demande de changement A-07 par DuoTech** **Résolution 301-17**

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et unanimement résolu, que la municipalité accepte la demande de changement A-07 de Duotech Construction pour la somme de 2 149,29 \$ taxes incluses et recommandée par Les Architectes Goulet & Lebel pour le soufflage de l'entrée principale et uréthane colonne d'acier dans le cadre du projet de construction du Centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

### **Dépôt de documents**

Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint procède au dépôt des documents suivants :

- Directive A-07 par les Architectes Goulet & Lebel
- Directive de chantier ME-02 par Tétra Tech
- Directive de chantier ME-03 par Tétra Tech
- Dessins d'atelier Contrôle 001 approuvés par Tétra Tech
- Dessins d'atelier Plomberie 005 approuvés par Tétra Tech
- Dessins d'atelier Ventilation 005 approuvés par Tétra Tech
- Dessins d'atelier Ventilation 006 approuvés par Tétra Tech
- Rapport de visite de chantier # 5 (20 novembre 2017)
- Compte rendu de la réunion de chantier # 6 (20 novembre 2017)
- Suivi à la réunion de chantier # 6
- Ordre du jour de la prochaine réunion de chantier (19 décembre 2017)

### **Présentation et adoption des comptes du mois**

#### **Adoption des comptes du mois** **Résolution 302-17**

<b>FOURNISSEUR</b>	<b># FACT</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ADMINISTRATION</b>			
Les Trophées Olympiques	3726	Plaque honorifique, Journée municipale	202,18 \$
Les Toiles BSL	8651	Installation structure en toile bureau municipal	284,57 \$
MRC de La Matapédia	18529	Cartons pour la révision de la liste électorale	110,86 \$
ADMQ	11431	Formation impacts de la loi 122 - Joël	648,46 \$
Duotech Construction	1980	Rampe d'accès - Élections municipales	943,11 \$
Alimentation Saint-Damase	415908	Buffet - Journée municipale	241,43 \$
Alimentation Saint-Damase	416131	Nappes et thé - Journée municipale	30,98 \$
Alimentation Saint-Damase	416192	Lait - Journée municipale	4,75 \$
Alimentation Saint-Damase	416191	Ustensiles - Journée municipale	0,97 \$
Alimentation Saint-Damase	416334	Nettoyant VIM - Bureau municipal	2,75 \$
J.M. Tremblay & Fils	181484	Certificats cadeaux - Gagnants Village Fleuri	45,00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>2 515,06 \$</b>
<b>VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE</b>			
Les Pétroles BSL	11630	Mazout - Garage municipal	325,92 \$
Les Pétroles BSL	11417	Mazout - Garage municipal	348,43 \$
Entreprises Yvon D'Astous	5046	Travaux Rang 7 Ouest et route MacNider	4 208,09 \$
Entreprises Yvon D'Astous	5045	Travaux Rangs 7 Est, 8 Est et 9 Est	4 323,06 \$
Pneus F.M. Inc.	7762103	Achat et pose de pneus pour la niveleuse	2 929,59 \$
MRC de La Matapédia	18585	Honoraires Service génie municipal - Rang 7	2 289,60 \$
Les Entreprises A&D Landry	3905	Travaux Rang 7	988,42 \$
Les Entreprises A&D Landry	3906	Travaux Rang 8	4 397,79 \$
<b>TOTAL</b>			<b>19 810,90 \$</b>
<b>DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION</b>			
SAAQ	28952-2	Immatriculation véhicules TV140 et TV145	1 163,70 \$
Les Pétroles BSL	11289	Essence diesel	1 393,49 \$
Les Pétroles BSL	11483	Essence diesel	1 953,66 \$
Lamarre Gaz Industriel	291686	Cylindres d'oxygène, Autoweld C25T	175,91 \$
Produits Metalliques A. T.	12155	4 feuilles Téflon	450,56 \$
Produits Metalliques A. T.	12186	Ensemble strobe sans filage (Sterling)	1 147,74 \$
Produits Metalliques A. T.	12166	Nez sens unique pour 45°	193,16 \$
Les Pétroles BSL	11588	Essence diesel	1 214,15 \$
Les Pétroles BSL	11699	Essence diesel	827,27 \$
Carquest	396597	Rouleau de fil pour camion et brosse à neige	110,31 \$
Carquest	396899	Anterne universel pour camion Western	55,64 \$
Carquest	396707	Lumières Del 1800 Lumens	57,38 \$
Carquest	396715	Lumières Del 2070 lumens	87,27 \$
Carquest	397573	Gun à air 1/2	286,66 \$
Carquest	397275	Liquide pour étancher seal du souffleur	18,21 \$
Nortrax Québec Inc.	873517	Pièce pour peigne de déneigement Western	999,62 \$
Centre du camion Denis	FF11743	Filtres à huile de courroie Camion Sterling	186,21 \$

Les Entreprises A&D Landry	3907	Achat d'abrasif	4 581,24 \$
Centre du Camion J.L. Inc.	JL08286	Inspection mécanique et réparations Ford F-550	902,07 \$
Centre du Camion J.L. Inc.	FD19951	Achat Tank à air	320,56 \$
TOTAL			<b>16 124,81 \$</b>
<b>AQUEDUC ET ÉGOUT</b>			
Laboratoire BSL	66621	Analyse eau distribuée	222,32 \$
Laboratoire BSL	66622	Analyse eaux usées	229,55 \$
Muni. de Baie-des-Sables	219	Frais annuels de cellulaire	120,00 \$
Muni. de Baie-des-Sables	217	Formation en eaux usées	350,78 \$
TOTAL			<b>922,65 \$</b>
<b>RÉCUPÉRATION ET ORDURES</b>			
Conciergerie d'Amqui	141317	Collectes de novembre	1 691,19 \$
Conciergerie d'Amqui	141318	Collectes additionnelles	191,63 \$
TOTAL			<b>1 882,82 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</b>			
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE</b>			
L'Hibou-Coup	158565	Achat de livres	598,70 \$
Municipalité de Saint-Moise	1748	Ressource en loisirs	2 799,68 \$
Manon Bouchard	275517	Remb. F-Familiprix	19,57 \$
TOTAL			<b>3 417,95 \$</b>
<b>TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT</b>			
Tétra Tech QI inc.	15309710	Honoraires professionnels	16 250,76 \$
Les Entreprises L. Michaud	C161	Décompte #1 Ponceau du Rang 6 Ouest	169 020,31 \$
Duotech Construction Inc.	1984	Décompte #4 Centre	259 532,02 \$
Ministre des Finances	01-202-01-01	Frais de services intégration des arts (Centre)	1 918,00 \$
Architectes Goulet & Lebel	3491	Honoraires professionnels	2 557,04 \$
TOTAL			<b>449 278,13 \$</b>
-			-
<b>TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT</b>			<b>44 674,19 \$</b>
<b>TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT</b>			<b>449 278,13 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DU MOIS</b>			<b><u>493 952,32 \$</u></b>

#### COMPTES PAYÉS NOVEMBRE 2017

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
<b>SALAIRE BRUT</b>	3 714,08 \$	administration
<b>Télus</b>	23,52 \$	téléphone cellulaire
<b>Hydro-Québec</b>	2 942,96 \$	électricité
<b>Postes-Canada</b>	33,02 \$	Média-poste Journée municipale
<b>TOTAL</b>	<b><u>6 713,58 \$</u></b>	

Il est proposé par Madame Chantale Gendron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussigné, Joël Charest, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

**Demande de certificat de paiement N° 4**  
**Construction salle communautaire**  
**Duotech Construction inc.-Facture 1984**  
**Résolution 303-17**

**Attendu que** la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

**Attendu que** l'appel d'offres public (numéro d'avis 2016-173) a été déposé le 13 avril dernier sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et publié par la suite dans le Journal l'Avant-Poste ;

**Attendu que** le contrat a été octroyé à la séance du 4 juillet dernier, résolution # 158-17 à Duotech Construction inc.

**Attendu que** Les Architectes Goulet et Lebel ont approuvé la demande et le certificat de paiement N° 4 pour les travaux de construction de la salle communautaire;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Monsieur Martin Carrier d'autoriser le paiement de la facture N° 1984 à Duotech Construction inc. au montant de 259 532,02 \$ taxes incluses.

Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 236 987,33 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 22 544,69 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

**Construction salle communautaire**

**Les Architectes Goulet et Lebel**

**Paiement de la facture 3491**

**Résolution 304-17**

**Attendu que** la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

**Attendu que** la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture ;

**Attendu que** la municipalité a octroyé par la résolution N° 187-16 un contrat pour services professionnels en architecture à Les Architectes Goulet et Lebel pour le projet de construction d'une nouvelle salle communautaire ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Madame Chantale Gendron et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 3491 à Les Architectes Goulet et Lebel au montant de 2 557,04 \$ taxes incluses pour services professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire

Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 2 334,92 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 222,12 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

**Construction salle communautaire**

**Tétra Tech Inc.**

**Paiement de la facture 15 309 710**

**Résolution 305-17**

**Attendu que** la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

**Attendu que** la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en ingénierie ;

**Attendu que** la municipalité a octroyé par la résolution N° 186-16 un contrat pour services professionnels en ingénierie à Tétra Tech inc. pour le projet de construction d'une nouvelle salle communautaire ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 15 309 710 à Tétra Tech Inc. au montant de 16 250.76 \$ taxes incluses pour services professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire

Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 14 839.10 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 411.66 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Construction salle communautaire**  
**Ministre des Finances**  
**Paiement de la facture 01-202-01-01**  
**Résolution 306-17**

**Attendu que** la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

**Attendu que** la municipalité est assujettie à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du Ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 01-202-01-01 au Ministre des Finances du Québec, pour le compte du Ministère de la Culture et des Communications du Québec au montant de 1 918 \$ taxes incluses pour les frais de services relatifs au programme d'intégration ainsi qu'au jury de sélection des artistes dans le cadre de l'intervention # 1.

Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 1 751.39 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 166.61 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Remplacement du ponceau et glissière de sécurité au chemin du Rang 6 Ouest**  
**Entreprises L. Michaud & fils (1982) inc.**  
**Paiement de la facture C161**  
**Résolution 307-17**

**Attendu que** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**Attendu que** la municipalité a adopté la résolution numéro 201-17 octroyant le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne et la mise en place de glissière de sécurité au chemin du Rang 6 Ouest aux Entreprises L. Michaud & fils (1982) inc. ;

**Attendu que** les travaux ont été exécutés conformément aux directives de chantier et qu'aucune malfaçon et ouvrage inachevé n'a été identifié ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° C161 aux Entreprises L. Michaud & fils (1982) inc. au montant de 169 020.31 \$ taxes incluses pour le paiement autorisé du décompte #1 ainsi qu'une première tranche de retenue de garantie des travaux de 5 %.

Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 154 338,07 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 14 682.24 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Travaux de voirie Rang 7 et Rang 6 Ouest**  
**MRC de La Matapédia**  
**Païement de la facture 18 585**  
**Résolution 308-17**

**Considérant** que la municipalité a reçu l'accord de principe pour le Rechargement du 7e Rang Est N° dossier : AIRRL-2016-234A et l'installation de glissières de sécurité sur une partie du 6e Rang Ouest N° dossier : AIRRL-2016-234B dans la laquelle le MTMDET juge conforme les projets déposés aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 50 % ;

**Considérant** que la surveillance des travaux, le suivi et la coordination auprès de la municipalité et de l'entrepreneur et l'administration du projet a été assuré par le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 18 585 à la MRC de La Matapédia au montant de 2 289,60 \$ pour le paiement des honoraires professionnels du Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia relatif à la surveillance des travaux, au suivi et à la coordination auprès de la municipalité et de l'entrepreneur et l'administration du projet.

Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 1 144.80 \$ comprenant 50 % de la facture soit remboursée à même le **Programme Réhabilitation du réseau routier local –. Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)**. Le 50 % restant pour un montant total de 1 144.80 \$ sera payé à même le budget courant.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Rémunération du personnel électoral**  
**Résolution 309-17**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, d'entériner la décision prise à la séance régulière de novembre pour accepter la rémunération du personnel électoral.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Période réservée à l'assistance**

Aucune question ni commentaire

**Levée de la séance**  
**Résolution 310-17**

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie de clore la séance à 22 h 20.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont  
Maire

\_\_\_\_\_  
Joël Charest  
Directeur général adjoint et secrétaire-  
trésorier

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire